

# C de n seil de Quartier

**Votre  
compte  
rendu**

**RÉUNION DU MERCREDI 6 NOVEMBRE 2024** - Groupe scolaire Les Marendiers

## LES MARENDIERS



**CHRISTIAN RAOULX**  
Coprésident habitant



**AMANDINE GAILLARD**  
Coprésidente élue

### > Point général **avec la police municipale et le service voirie**

Les principales remarques des conseillers concernent les incivilités au volant. La municipalité réaffirme son engagement en faveur de la sécurité routière et de la tranquillité des riverains, en déployant des dispositifs de régulation et des mesures fermes contre les comportements inciviques. Dans cette perspective, un radar pédagogique a été temporairement installé rue de la Croix Rousse, où la vitesse moyenne des automobilistes atteint 42 km/h dans une zone limitée à 30, pouvant ainsi mettre en danger la sécurité des cyclistes. Cette action s'inscrit dans une série de mesures visant à rappeler les règles de circulation et à renforcer la sécurité des voies. Par ailleurs, les marquages de la zone 30 ont été récemment rafraîchis, et la municipalité prévoit d'intensifier la vidéo verbalisation ainsi que les sanctions pour les infractions constatées. La gestion des stationnements gênants ou dangereux est également

priorisée, notamment rue Gustave Flaubert, rue Labiche et rue Grisard, où les interventions accumulées de la police municipale sont prévues pour maintenir une visibilité et une circulation fluides.

Concernant la voirie, la Métropole de Lyon travaille sur la demande de régulation rue du Grisard, en lien avec les services concernés, pour harmoniser la largeur des voies et envisager des aménagements de stationnement.

Enfin, quelques actes de malveillance ont été remarqués. En cas d'incidents de jets de pierres sur les habitations, il est recommandé aux victimes de déposer une plainte, ce qui permet, si besoin, d'avoir recours à des réquisitions pour accéder aux images de vidéosurveillance.

La municipalité et la police municipale, en partenariat avec les conseillers de quartier, font ainsi perdurer leur collaboration pour offrir aux habitants un cadre de vie apaisé, répondant aux attentes exprimées pour un quartier toujours plus sûr et plus agréable.

### > Retour d'informations **sur les points suivants :**

#### **Chutes d'arbres Allée du Fort**

La municipalité poursuit son engagement pour un environnement sécurisé en sollicitant un diagnostic complet des arbres de l'Allée des Chênes par la Métropole, propriétaire

et responsable de ces arbres, permettant ainsi de mieux anticiper les risques. Ce suivi rigoureux, supervisé par les services de l'espace public, sera transmis aux riverains concernés, afin de garantir une information transparente et de qualité pour tous.

#### **Activité de l'aéroport Lyon-Bron**

La municipalité veille activement à l'impact de l'aéroport, et M<sup>me</sup> Vergnon (adjoindue au Maire en charge de l'écologie et de l'environnement), a participé au comité de suivi de la charte environnementale. Il est confirmé qu'aucune augmentation de trafic n'est prévue, ce qui rassure les riverains, et que le renouvellement de la flotte se poursuit. En outre, l'installation de capteurs de bruit aux abords de l'école des Marendiers renforce le suivi acoustique. En majorité, les riverains présents au conseil de quartier ont noté une réduction des vols de nuits notamment.

#### **Projet d'aménagement du Fort**

Le projet d'aménagement du Fort progresse et s'apprête à entrer dans sa phase concrète : les travaux débuteront entre fin novembre et début décembre. Cet aménagement offre quatre parcours thématiques – nature, vélo, sport et histoire – et reflète les échanges constructifs avec le conseil de quartier, démontrant la



Lors du précédent défilé de la Fête des lumières.

volonté de la municipalité d'intégrer pleinement la participation citoyenne dans ses projets.

### **Groupe de travail « Droits et responsabilités »**

La municipalité s'emploie à renforcer les dispositifs de prévention et de sécurité en réévaluant le groupe de travail « Droits et responsabilités » pour une reprise en 2025. Cette démarche sera accompagnée de discussions approfondies avec le service prévention-sécurité afin de définir les objectifs et le format de ce groupe de travail.

### **Dératisation : responsabilité**

En matière de dératisation, la Ville et la Métropole travaillent en complémentarité pour garantir la salubrité publique. La Métropole intervient généralement sur les espaces publics tandis que la Ville prend en charge ses propres bâtiments, offrant ainsi une réponse rapide et adaptée selon la localisation des interventions nécessaires.

### **> Retours d'informations sur les groupes de travail interquartiers et commissions diverses, et point sur la composition des groupes de travail**

#### **Budget participatif**

Le budget participatif, avec une enveloppe de 160 000 €, représente

un levier puissant pour encourager une citoyenneté active. Grâce à cette initiative, les habitants ont pu soumettre des propositions visant à embellir et réaménager leur cadre de vie.

### **Groupe mobilité**

Composé de cyclistes et piétons, ce groupe de travail œuvre en faveur des mobilités douces. Réseaux de pistes cyclables, entretien, propositions...

Le groupe de travail sur la mobilité et les modes doux, soutenu par la municipalité, vise à promouvoir les transports doux (marche, vélo...) pour améliorer la mobilité urbaine et sensibiliser la population à leurs avantages. Grâce à l'appui des acteurs institutionnels, il réalise des analyses des infrastructures existantes, élabore des recommandations et collabore étroitement avec divers acteurs locaux. Composé de représentants variés, le groupe se réunit régulièrement pour assurer une communication transparente et évaluer l'impact de ses initiatives. Sa vision à long terme, en accord avec les objectifs de la municipalité, est de contribuer à une mobilité durable et à une meilleure qualité de vie en milieu urbain.

### **Antennes relais**

Ce groupe collabore étroitement avec la municipalité et les opérateurs de télécommunications

afin d'encadrer l'installation d'antennes relais, qui sont essentielles au bon fonctionnement des services de téléphonie mobile.

### **> Animations 2024 pour la Fête des lumières dans les quartiers**

La fête des Lumières 2024 des Marendiers se déroulera le mardi 3 décembre. Ce moment emblématique de la vie de quartier sera l'occasion de célébrer ensemble la magie des lumières. Le rendez-vous est fixé à 17h30 sur le parvis de l'école des Marendiers, pour une soirée de partage et de convivialité.

#### **Autres dates, sur d'autres secteurs :**

**4 décembre, 17h30 :** défilé au départ de la maison de quartier Farrère.

Déambulation en musique jusqu'à la MJC et final sur le parvis de la MJC.

**5 décembre, 17h30 :** défilé aux lampions au départ du groupe scolaire Revaion.

**10 décembre, 17h30 :** départ des défilés aux lampions place Salengro et place Polga, final vers le marché de Noël.

**20 décembre, 17h30 :** défilé du groupe scolaire Berliet jusqu'à la ferme Berliet.

VILLE DE  
**SAINT-PRIEST**

Contact mairie « Conseils de quartier » :

Aurélien Leprêtre

Tél. 04 72 23 49 40

Mail : [democratilocale@mairie-saint-priest.fr](mailto:democratilocale@mairie-saint-priest.fr)

Adresse courrier : Mairie de Saint-Priest

Service Démocratie locale - Place de l'Hôtel

de Ville Charles Ottina - 69800 Saint Priest

**Le conseil de quartier  
« Les Marendiers » c'est...**

**17 conseillers de quartier** (membres du bureau en gras) :

**ALISON A., BIED M.-O., D'AGOSTINI M.-H., DERDERIAN A.,**

**DERKAOU M., DURAND P., GUILLAUD M., HONORE A.,**

**MARANO M., PONTIER J.-L., PREVOST B., RAOULX C., REGAL S.,**

**ROCH D., VALDELIEVRE V., VERISSEL A., VINCENT C.**

**Conseil**  
de  **Quartier**  
LES MARENDIERS